



Mise au point des Communes de Crans-Montana, Icogne et Lens

Lundi 26 novembre 2018, les communes ont rencontré les médias qui avaient demandé accès aux rapports juridiques (documents de travail utiles aux négociations devant permettre de résoudre la problématique dite de la «surévaluation des actions CMAI» qui s'est produite fin 2016, à l'occasion d'une opération d'augmentation de capital-actions et d'une vente simultanée d'actions entre les remontées mécaniques et CPI Properties). Cette rencontre, menée sous la médiation de Me Sébastien Fanti, Préposé à la protection des données et à la transparence, n'a pas débouché sur un accord.

Postérieurement à cette séance, le Procureur général a demandé aux communes de lui remettre les différents documents pour les verser au dossier de la procédure pénale qu'il instruit; les communes se sont exécutées.

Le Préposé Sébastien Fanti, qui est en possession des différents documents depuis le 3 novembre, a émis une recommandation le 29 novembre, invitant les communes à communiquer deux rapports aux médias qui en ont fait la demande, après avoir anonymisé ces documents. Les communes étudieront avec attention les motivations de cette recommandation lorsqu'elles seront connues, et se détermineront ensuite sur celle-ci.

Les communes tiennent à souligner que **c'est en raison de leur intérêt public à préserver leur position de négociation qu'elles ont voulu conserver encore ces documents confidentiels**. À ce jour, les négociations avec le groupe CPI Properties pour trouver une solution à l'amiable ne sont toujours pas finalisées ni validées par les signatures des différentes parties. La concrétisation de l'accord est imminente, mais on ne pourra considérer l'affaire close qu'au moment où le rachat des actions CMAI par la société de Radovan Vitek aura formellement été réalisé.

Crans-Montana, le 3 décembre 2018

Commune de Crans-Montana
M. Nicolas FERAUD
Président

Commune d'Icogne
M. Martial KAMERZIN
Président

Commune de Lens
M. David BAGNOUD
Président